

MALLETTE

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

États financiers
Au 31 décembre 2011

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Certification
Fiscalité
Services-conseils
Actuariat
Syndics et gestionnaires

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participantes du
**Régime de retraite du personnel des CPE
et des garderies privées conventionnées du Québec,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL DES CPE ET DES GARDERIES PRIVÉES CONVENTIONNÉES DU QUÉBEC**, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Comité de retraite pour les états financiers

Le Comité de retraite est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'il considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Régime portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de retraite, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.



Mallette
SENCRL

Québec, Canada
Le 7 juin 2012

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A110548

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2011

2010

ACTIF

PLACEMENTS (note 4)	849 736 354 \$	736 699 137 \$
CRÉANCES		
Cotisations à recevoir des participantes	4 760 779	4 797 770
Cotisations à recevoir des employeurs	814 568	781 787
Revenus de placements à recevoir	2 207 167	1 442 288
Autres créances à recevoir	1 521 336	619 148
	<u>9 303 850</u>	<u>7 640 993</u>
ENCAISSE	<u>6 215 692</u>	<u>3 709 354</u>
	865 255 896	748 049 484
PASSIF		
CHARGES À PAYER	<u>3 621 233</u>	<u>5 317 628</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	861 634 663	742 731 856
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE	<u>926 652 000</u>	<u>785 966 000</u>
DÉFICIT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS PAR RAPPORT AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE	(65 017 337)\$	(43 234 144)\$

Pour le Comité de retraite :


_____, Président


_____, Secrétaire

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2011

2010

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Revenus de placements

Intérêts	7 130 013 \$	6 051 599 \$
Dividendes	7 316 867	3 762 039
Immobiliers	1 719 824	855 928
Fonds communs	9 423 052	11 219 434
Placements privés	688 891	429 360

26 278 647 22 318 360

Variations des justes valeurs des placements (note 7)

2 247 286 42 185 285

Cotisations (note 8)

Participant	52 641 767	50 071 336
Employeurs	57 472 611	56 598 186

110 114 378 106 669 522

Revenus d'intérêts et pénalités

174 585 214 224

138 814 896 171 387 391

DIMINUTION DE L'ACTIF

Frais d'administration (note 9)

7 677 334 6 734 298

Prestations (note 10)

12 234 755 9 355 884

19 912 089 16 090 182

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

118 902 807 155 297 209

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE

DES PRESTATIONS, début de l'exercice

742 731 856 587 434 647

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE

DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

861 634 663 \$ 742 731 856 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2011

2010

AUGMENTATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS

Intérêts accumulés sur les prestations

51 898 000 \$ 43 690 000 \$

Prestations constituées

101 023 000 95 843 000

152 921 000 139 533 000

DIMINUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Prestations versées

12 235 000 9 356 000

AUGMENTATION NETTE DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

140 686 000 130 177 000

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE, début de l'exercice

785 966 000 655 789 000

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE, fin de l'exercice (note 6)

926 652 000 \$ 785 966 000 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Les employées des CPE, des garderies privées conventionnées du Québec, des bureaux coordonnateurs et de certains autres employeurs participant au Régime de retraite sont des participantes admissibles à ce Régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le Régime est administré par un Comité de retraite composé de seize membres votants. Au 31 décembre 2011, deux postes non votants sont vacants.

Le Régime est assujéti à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Financement

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à assumer la capitalisation des prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participantes et les employeurs cotisent selon une base paritaire. L'établissement des cotisations est fixé par le Régime et se situe actuellement à 4,9 % du salaire admissible. La dernière évaluation actuarielle a été produite au 31 décembre 2009. Elle a été déposée à la RRQ. Les CPE, les garderies privées conventionnées et les bureaux coordonnateurs doivent cotiser au Régime. Toutefois, une subvention du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) peut être accordée à cette fin.

Prestations au titre des services

Une participante active ou non active peut prendre sa retraite et recevoir une rente, sans réduction de sa rente créditée, dès qu'elle a atteint l'âge de 60 ans.

La rente annuelle d'une participante est calculée selon la formule suivante :

- 1,5 % du salaire admissible moyen des cinq meilleures années, multiplié par le nombre d'années de services validés; plus
- Une rente fixe, variant entre 0 \$ et 765 \$, établie en fonction du nombre d'heures de services passés admissibles.

De plus, une participante active ou non active peut prendre sa retraite et recevoir une rente dès qu'elle a atteint l'âge de 55 ans. La réduction est alors calculée sur la base d'une équivalence actuarielle par rapport à la valeur de celle qu'elle aurait reçue à l'âge de 60 ans.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

Prestations au décès

Au décès d'une participante non retraitée, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause, reçoit un montant forfaitaire correspondant à la valeur des droits acquis au moment du décès.

Au décès d'une participante retraitée, la forme normale de rente est une rente garantie pendant 120 versements mensuels.

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, la participante peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur des droits acquis.

Indexation

Les rentes de retraite versées ne sont pas indexées.

Les rentes différées sont indexées annuellement, jusqu'à l'âge de 55 ans, à un taux égal au moindre de 50 % de l'augmentation de l'IPC et 2 %. Cette indexation n'est toutefois pas applicable à la rente pour services passés.

2. CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Le Régime a adopté les recommandations du chapitre 4600 « Régimes de retraite » de la partie IV du Manuel de l'ICCA - Comptabilité, soit les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Ce changement a été appliqué de façon rétrospective en accord avec les dispositions transitoires du chapitre. L'application a eu pour incidence de présenter les obligations au titre des prestations de retraite dans un état financier distinct et de comptabiliser les obligations au titre des prestations de retraite dans l'état de la situation financière.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements et les obligations au titre des prestations de retraite.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite nécessite l'utilisation d'estimations ainsi que la formulation d'hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que sur les montants comptabilisés aux états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite. Par conséquent, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés aux dates de transactions. La juste valeur des placements est évaluée de la façon suivante :

- Les placements du marché monétaire sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les obligations sont évaluées d'après les données obtenues auprès de courtiers ou, à défaut, selon une grille utilisant les taux de rendement du marché;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des unités de fonds communs représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires de fonds;

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Placements (suite)

- La juste valeur des autres placements représente la quote-part de la participation du Régime sur chacun des titres ou des fonds et est déterminée à partir de l'évaluation, basée sur l'actualisation des flux monétaires contractuels futurs au taux d'intérêt du marché ou selon une comparaison avec les dernières transactions similaires sur le marché, soumise par chacun des gestionnaires.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et il reçoit des titres en garantie. Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation conformément aux critères établis.

Le Régime a adopté de manière anticipée les dispositions de l'IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » de la partie I du Manuel de l'ICCA - Comptabilité.

Comptabilisation des revenus

Les revenus de placements, d'intérêts et de pénalités sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs des placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements à la fin de l'exercice.

Les cotisations salariales et les cotisations des employeurs sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participantes.

4. PLACEMENTS

	2011	2010
Marché monétaire		
Marché monétaire à court terme		
Acceptations bancaires	1 256 468 \$	214 472 \$
Papiers commerciaux	-	661 165
Bons du Trésor	349 191	2 294 386
Billets provinciaux	6 344 408	611 950
Certificats de dépôt au porteur	254 239	1 158 554
Marché monétaire à long terme		
Unités de fonds	124 379	3 249 039
À reporter	8 328 685 \$	8 189 566 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

4. PLACEMENTS (suite)

	2011	2010
Reporté	8 328 685 \$	8 189 566 \$
Obligations		
Obligations canadiennes		
Municipales	22 436 258	13 283 407
Autres établissements municipaux	2 653 728	1 493 338
Provinciales	85 675 625	73 476 840
Autres établissements provinciaux	47 414 383	19 281 035
Fédérales	3 256 982	28 432 743
Autres établissements fédéraux	30 305 357	3 210 867
Corporatives	54 390 121	17 062 241
Unités de fonds	30 737 170	74 599 660
Obligations américaines		
Fédérales	1 586 684	4 508 591
Obligations étrangères		
Corporatives	32 339	63 602
	278 488 647	235 412 324
Actions		
Actions privilégiées étrangères - par secteur d'activité		
Énergie	563 970	519 670
Services aux collectivités	1 191 608	832 533
	1 755 578	1 352 203
Actions ordinaires canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	2 043 379	1 582 778
Industrie	4 159 662	4 337 475
Consommation discrétionnaire	1 503 482	2 369 697
Biens de consommation de base	478 670	441 078
Énergie	4 363 462	2 276 387
Finance	1 875 584	1 507 501
Santé	380 190	609 245
Technologie de l'information	926 552	887 039
Services aux collectivités	1 184 319	-
Units/iShares	1 209 566	1 930 619
Autres	607 198	469 260
Unités de fonds	112 939 692	108 553 017
	131 671 756	124 964 096
À reporter	420 244 666 \$	369 918 189 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

4. PLACEMENTS (suite)

	2011	2010
Reporté	420 244 666 \$	369 918 189 \$
Actions ordinaires américaines - par secteur d'activité		
Matériaux	-	82 657
Industrie	6 027 735	6 133 901
Télécommunications	6 871 681	5 330 956
Consommation discrétionnaire	13 408 532	13 303 321
Biens de consommation de base	8 080 843	5 976 183
Énergie	8 942 257	8 101 253
Finance	18 300 880	17 823 314
Santé	9 789 626	12 585 882
Technologie de l'information	9 696 308	5 604 389
Services aux collectivités	12 776 999	3 201 196
Units/iShares	3 894 980	1 405 784
Autres	645 546	765 842
	98 435 387	80 314 678
Actions ordinaires étrangères - par secteur d'activité		
Matériaux	2 633 325	2 094 481
Industrie	26 464 730	23 799 051
Télécommunications	5 871 810	6 358 106
Consommation discrétionnaire	6 135 346	7 364 735
Biens de consommation de base	8 542 815	8 528 321
Énergie	7 356 674	6 815 279
Finance	18 496 978	23 918 397
Santé	1 944 432	1 432 594
Technologie de l'information	4 252 714	4 634 492
Services aux collectivités	13 641 496	7 110 591
Units/iShares	4 216 844	3 435 945
Autres	2 610 855	3 334 068
Unités de fonds	131 236 770	114 638 459
	233 404 789	213 464 519
À reporter	752 084 842 \$	663 697 386 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

4. PLACEMENTS (suite)

	2011	2010
Reporté	752 084 842 \$	663 697 386 \$
Autres		
Autres placements canadiens		
Dépôt à vue	14 001 226	18 751 632
Unités de fonds - dépôt en participation ¹	82 453 126	54 055 325
Autres placements américains		
Titres immobiliers	-	193 136
Autres placements étrangers		
Divers droits/Bons de souscriptions	637 105	1 658
Titres immobiliers	560 055	-
	97 651 512	73 001 751
	849 736 354 \$	736 699 137 \$

1 Les unités de fonds du dépôt en participation se détaillent comme suit :

	2011	2010
Unités de participation du portefeuille spécialisé		
Immeubles	42 %	36 %
Infrastructures	10	-
Placements privés	48	64
	100 %	100 %

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

4. PLACEMENTS (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - L'évaluation à partir des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - L'évaluation à partir des données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Le classement des instruments financiers entre les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument et revu à chaque événement de marché sur le titre. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au moment du transfert.

Le tableau suivant présente les placements classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

				2011
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	6 693 599 \$	1 635 086 \$	-	8 328 685 \$
Obligations	181 638 429	96 850 218	-	278 488 647
Actions	221 091 048	244 176 462	-	465 267 510
Autres	560 055	82 453 126	14 638 331	97 651 512
	409 983 131 \$	425 114 892 \$	14 638 331 \$	849 736 354 \$
				2010
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	3 468 056 \$	4 721 510 \$	-	8 189 566 \$
Obligations	134 750 034	100 662 290	-	235 412 324
Actions	196 049 580	223 191 476	854 440	420 095 496
Autres	194 794	54 055 325	18 751 632	73 001 751
	334 462 464 \$	382 630 601 \$	19 606 072 \$	736 699 137 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

4. PLACEMENTS (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde d'ouverture et de clôture des placements évalués selon le niveau 3 :

	Solde d'ouverture au 31 décembre 2010	Achats	Ventes	Transfert vers le niveau 1	Total des variations des justes valeurs comptabilisées au cours de l'exercice	Solde de clôture au 31 décembre 2011	Variations des justes valeurs non réalisées comptabilisées au cours de l'exercice pour les placements détenus au 31 décembre 2011
Actions	854 440 \$	986 669 \$	(64 022)\$	(2 163 831)\$	386 744 \$	- \$	- \$
Autres	18 751 632	34 447 438	(38 290 656)	-	(270 083)	14 638 331	21 458
	19 606 072 \$	35 434 107 \$	(38 354 678)\$	(2 163 831)\$	116 661 \$	14 638 331 \$	21 458 \$

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, le Comité de retraite est doté d'une politique de placement, dans le but d'effectuer la gestion de son capital, qui encadre les activités de placement de ses gestionnaires externes.

Les objectifs de la politique de placement visent à optimiser les rendements du Régime dans le but d'assurer le paiement des prestations actuelles et futures prévues par les dispositions du règlement du Régime tout en maintenant à son niveau actuel le taux global des cotisations payables par les participantes et les employeurs.

Comme il est prévu dans la politique de placement adoptée par le Comité de retraite, celui-ci vise à obtenir un taux de rendement maximum pour le Régime, tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié. Pour ce faire, le Comité a adopté une gestion active pour la plupart de ses d'actifs. Le Comité a confié plusieurs mandats à des gestionnaires professionnels de régimes de retraite.

La répartition d'actifs entre les obligations et les actions est passive. Toutefois, à même les différentes catégories d'actions, les gestionnaires peuvent faire une gestion active de la répartition d'actifs. La répartition cible, les limites de répartition d'actifs ainsi que les paramètres d'évaluation de chaque gestionnaire sont définis à l'intérieur de leur mandat de gestion respectif.

Chaque gestionnaire, dans chacune des catégories d'actifs qui lui est confiée et selon les paramètres de son mandat, choisit les titres qui présentent le meilleur potentiel de rendement pour produire un rendement supérieur à celui de l'indice de référence.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les instruments financiers autorisés sont énumérés dans la politique de placement et dans les mandats de gestion de chacun des gestionnaires. Ces mandats décrivent les instruments financiers autorisés pour chaque catégorie d'actifs. Tout nouveau programme d'un gestionnaire utilisant les produits dérivés devra être approuvé au préalable par le Comité de retraite sur recommandation du Comité de placement.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements et des créances.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories d'actifs :
 - Titres à court terme : 0 %; 20 %,
 - Obligations gouvernementales : 14 %; 34 %,
 - Obligations corporatives : 0 %; 10 %,
 - Actions canadiennes : 4 %; 24 %,
 - Actions nord-américaines à petite capitalisation : 0 %; 8 %,
 - Actions mondiales : 12 %; 32 %,
 - Actions de marchés émergents : 0 %; 8 %,
 - Infrastructures directes : 0 %; 8 %,
 - Titres d'infrastructures mondiales : 0 %; 8 %,
 - Titres immobiliers mondiaux : 0 %; 8 %,
 - Immobilier : 0 %; 8 %,
 - Placements privés : 0 %; 8 %;
- Une cote de crédit minimale de R-1 de Dominion Bond Rating Service ou l'équivalent pour les titres des corporations canadiennes à court terme;
- Une cote de crédit minimale de BBB de Dominion Bond Rating Service ou l'équivalent lors de l'achat d'obligations gouvernementales canadiennes;
- Une cote de crédit minimale de A lors de l'achat d'obligations gouvernementales étrangères de pays du G-7 ou d'organismes supranationaux;
- Des limites maximales pour la pondération des actions de chaque secteur du S&P/TSX plafonné dans le portefeuille d'actions canadiennes :
 - Moins de 20 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : +/-15 % du poids dans l'indice plafonné,
 - De 20 % à 30 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : de -20 % à 10 % par rapport au poids dans l'indice plafonné,
 - Plus de 30 % du secteur dans le S&P/TSX plafonné : de -25 % à 5 % par rapport au poids dans l'indice plafonné;

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

- Une répartition du portefeuille d'actions canadiennes entre un minimum de 30 titres, répartis entre un minimum de sept secteurs du S&P/TSX plafonné;
- Des limites maximales pour la pondération d'un titre dans le portefeuille d'actions canadiennes :
 - Moins de 5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 10 % du poids de l'indice plafonné,
 - De 5 % à 7,5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 200 % du poids de l'indice plafonné,
 - Plus de 7,5 % du titre dans le S&P/TSX plafonné : 15 % du poids de l'indice plafonné;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande totale du portefeuille d'actions nord-américaines à petite capitalisation dans un même titre;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 20 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions nord-américaines à petite capitalisation dans les titres de compagnie dont le gestionnaire détient, au nom de l'ensemble de ses clients, plus de 15 % de la capitalisation boursière disponible aux investisseurs;
- Une capitalisation boursière inférieure à 3 000 000 000 \$ US à la date d'achat de tout titre américain à petite capitalisation;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 25 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions américaines à petite capitalisation dans des titres à capitalisation boursière supérieure à 3 000 000 000 \$ US;
- Une capitalisation boursière inférieure à 2 000 000 000 \$ CA à la date d'achat de tout titre canadien à petite capitalisation;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 20 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions canadiennes à petite capitalisation dans des titres à capitalisation boursière supérieure à 2 000 000 000 \$ CA;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande totale du portefeuille d'actions mondiales dans un même titre;
- Une répartition du portefeuille d'actions mondiales entre un minimum de 30 titres, répartis entre un minimum de six secteurs du MSCI-Monde;

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

- Une limite pour la pondération de chaque secteur dans le portefeuille d'actions mondiales du moins élevé de :
 - 30 % et,
 - le plus élevé de :
 - ▶ la pondération de ce secteur dans l'indice MSCI-Monde plus 12 %
 - ▶ 15 %,
- Il n'est pas permis d'investir plus de 5 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions mondiales dans un même titre de fiducie de revenu immobilière américaine;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande du portefeuille de titres d'infrastructures mondiales dans un même titre;
- Il n'est pas permis d'investir plus de 10 % de la valeur marchande du portefeuille de placements immobiliers dans un même titre;
- Une cote obligataire d'au moins A+ de l'institution financière émettant des produits dérivés établie par l'agence d'évaluation du crédit Standard & Poor's et/ou AA de Dominion Bond Rating Service;
- Une garantie par un collatéral, constitué de placements hautement liquides, représentant en tout temps au moins 102 % de la valeur du prêt pour les prêts de titres.

Le Comité de placement, relevant du Comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille à revenu fixe

	2011	2010
AAA	53 113 924 \$	41 498 385 \$
AA	74 345 400	47 374 038
A	128 327 387	114 327 359
BBB	20 354 807	26 251 744
B	1 142 778	3 332 172
Non cotées	1 204 351	2 628 626
	278 488 647 \$	235 412 324 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Aux 31 décembre 2011 et 2010, l'échéance des obligations, excluant les fonds communs d'obligations totalisant 30 737 170 \$ (2010 - 74 599 660 \$), se détaille comme suit :

			2011
5 ans et moins	6 à 10 ans	11 ans et plus	Total
43 400 778 \$	14 007 089 \$	190 343 610 \$	247 751 477 \$

			2010
5 ans et moins	6 à 10 ans	11 ans et plus	Total
3 274 469 \$	34 969 957 \$	122 568 238 \$	160 812 664 \$

Le risque auquel est exposé le Régime en raison de la concentration de crédit des créances est limité. Le risque de non-recouvrement des cotisations des participantes est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent d'un grand nombre d'employeurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participantes et des employeurs, et en investissant dans des titres liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration. L'exposition au risque de liquidité est faible puisque les placements peuvent être convertis en liquidités en tout temps.

Les charges à payer du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Régime au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2011, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les titres d'emprunts auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 30 901 200 \$ (2010 - 25 325 400 \$), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime effectue des placements en devises et une proportion de 28,0 % (2010 - 30,2 %) des placements est investie en devises étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations du taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2011, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait diminué ou augmenté d'environ 23 767 300 \$ (2010 - 22 224 400 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

c) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions. Au 31 décembre 2011, si les cours des actions avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 46 527 700 \$ (2010 - 42 009 500 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

6. OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

La valeur actuarielle des prestations déterminées a été calculée au moyen de la méthode de répartition des prestations avec projection des salaires et à partir des hypothèses les plus probables des actuaires mandatés par le Régime, soit Aon Hewitt. La valeur actuarielle a été établie au 31 décembre 2009 et cette valeur a été déterminée par extrapolation aux 31 décembre 2011 et 2010. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au plus tard au 31 décembre 2012.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations déterminées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus significatives utilisées pour l'évaluation de 2009 et les extrapolations de 2010 et 2011 sont les suivantes :

Intérêt	6,25 %
Inflation	2,25 %
Augmentation salariale	2,25 % pendant 4 ans et 2,75 % par la suite

7. VARIATIONS DES JUSTES VALEURS DES PLACEMENTS

	2011	2010
Gains réalisés	8 561 658 \$	10 132 497 \$
Gains (pertes) non réalisés	(6 314 372)	32 052 788
	2 247 286 \$	42 185 285 \$

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

8. COTISATIONS

Les cotisations se détaillent comme suit :

	2011	2010
Participant		
Cotisations d'exercice pour services courants	52 641 767 \$	50 071 336 \$
Employeurs		
Cotisations d'exercice pour services courants	52 641 767 \$	50 071 336 \$
Cotisations d'équilibre	4 830 844	6 526 850
	57 472 611 \$	56 598 186 \$

La participante doit payer une cotisation de 4,9 % de son salaire admissible.

L'employeur doit, quant à lui, payer une cotisation égale à la part de la cotisation d'exercice déterminée par l'évaluation actuarielle, soit 4,9 % du salaire admissible des participantes à son emploi, plus une quote-part des cotisations d'équilibre requises pour amortir le déficit actuariel initial du Régime.

Depuis janvier 2007, une cotisation d'équilibre annuelle de 4 000 000 \$ doit être versée au Régime. Avec effet au 1^{er} janvier 2009, cette cotisation d'équilibre doit être augmentée mensuellement de 127 459 \$ afin d'amortir le déficit de capitalisation déterminé par l'évaluation actuarielle datée du 31 décembre 2008 déposée à la Régie des rentes du Québec au cours de l'exercice 2010. Un montant de 1 529 508 \$ a donc été versé en 2010 pour la période de douze mois terminée au 31 décembre 2009.

En décembre 2010, le Régime a déposé à la Régie des rentes du Québec l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2009. Afin d'amortir le manque d'actifs identifié à la suite de cette évaluation actuarielle, une cotisation d'équilibre mensuelle totale de 402 570 \$ pour les années 2010 et 2011, de 679 517 \$ jusqu'au 31 mars 2018, et de 346 184 \$ par la suite jusqu'au 31 décembre 2024 doit être versée. Un montant total de 166 498 \$ a été versé en 2010 en intérêts et est présenté avec les cotisations d'équilibre.

Une subvention du MFA est accordée aux CPE, aux bureaux coordonnateurs et aux garderies privées conventionnées afin de compenser l'ensemble des cotisations que ceux-ci doivent payer au Régime.

Par ailleurs, un règlement modifiant le *Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application des dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit qu'aucune cotisation d'équilibre n'est requise pour le Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec à l'égard de la solvabilité.

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent comme suit :

	2011	2010
Honoraires d'administration impartis	3 846 440 \$	3 521 590 \$
Honoraires de gestion des placements	2 572 388	1 877 203
Honoraires de services-conseils en gestion d'actifs	168 227	331 460
Honoraires du fiduciaire	452 928	359 353
Honoraires d'audit	45 681	53 871
Honoraires légaux	33 003	41 048
Bureau de la retraite	159 600	65 664
Bulletin - communication et affaires publiques	73 926	71 810
Droits payés à la Régie des rentes du Québec	100 000	100 000
Assurances	91 165	82 870
Autres frais d'administration	133 976	229 429
	7 677 334 \$	6 734 298 \$

10. PRESTATIONS

Les prestations se détaillent comme suit :

	2011	2010
Prestations de retraite	4 011 340 \$	3 188 590 \$
Cessation d'emploi	7 350 428	5 500 508
Décès	855 433	655 937
Cession de droits	17 554	10 849
	12 234 755 \$	9 355 884 \$

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.